



## CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 14 SEPTEMBRE 2023

### PROCES-VERBAL DE SEANCE

PV arrêté en séance du 26 octobre 2023

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Bastides en Haut Agenais Périgord convoqué, en session ordinaire, après convocation légale, s'est réuni le 14 septembre 2023 à 20h30 à la salle des fêtes de MONFLANQUIN sous la présidence d'Auguste FLORIO.

-----

Date de convocation : 7 septembre 2023		Nombre de délégués en exercice : 61		Présents en séance : 36	
BEUGAS	PAYERAS Brigitte	LACAUSSADE	-	PARRANQUET	GOUYOU Alain
BOUDY DE BEAUREGARD	ANDRAC Isabelle	LALANDUSSE	DIEUDONNE Christian	PAULHIAC	CALMETTE Marcel
BOURNEL	COUDERC Agnès	LE LAUSSOU	-	RAYET	BERTHOLOM Aimé
CAHUZAC	TESTUT Jean-Pierre	LOUGRATTE	-	RIVES	-
CANCON	PICHARD Elisabeth	MAZIERES NARESSÉ	PAPE Jean-Paul	SAINT AUBIN	HARANG Patrice
CANCON	-	MONBAHUS	GARY Jean-Marie	SAINT ETIENNE DE VILLEREAL	BATAILLE Serge
CANCON	-	MONBAHUS	CADDOUX Claudie	SAINT EUTROPE DE BORN	-
CANCON	ROIRE Carole	MONFLANQUIN	FOUNAUD-VEYSSET Nathalie	SAINT EUTROPE DE BORN	-
CASTELNAUD DE GRATECAMBE	HUVELLE Philippe	MONFLANQUIN	FLORIO Auguste	SAINT MARTIN DE VILLEREAL	LANDAS Patrick
CASTILLONNES	SICAUD Pierre	MONFLANQUIN	-	SAINT MAURICE DE LESTAPEL	BICHE Marie-Christine
CASTILLONNES	TOUQUETTE Bernadette	MONFLANQUIN	-	SAINT QUENTIN DU DROPT	-
CASTILLONNES	MAURES Sébastien	MONFLANQUIN	-	SALLES	-
CASTILLONNES	-	MONFLANQUIN	-	SAVIGNAC SUR LEYZE	-
CAVARC	DELPECH Laurent	MONFLANQUIN	-	SERIGNAC PÉBOUDOU	GUERIN Guillaume
DEVILLAC	-	MONSEGUR	-	TOURLIAC	CHABRONNERIE Viviane
DOUDRAC	BERTRAND Jacques	MONTAGNAC SUR LEDE	SETZE Yvon	VILLEREAL	-
DOUZAINS	DAUTA Jean-Pierre	MONTAURIOL	-	VILLEREAL	LAURIERE Françoise
FERRENSAC	PAILLE Jean-Pierre	MONTAUT	-	VILLEREAL	VECCHIOLA Christophe
GAVAUDUN	-	MONVIEL	AUCHE Monique	VILLEREAL	PITON Rolande
LA SAUVETAT SUR LEDE	LABORDE Françoise	MOULINET	-		
LA SAUVETAT SUR LEDE	-	PAILLOLES	MATTANA Henri		

Absents excusés	15	DEVILLAC (LEDUN Frédéric), GAVAUDUN (TEYSSÉDOU Adrien), LACAUSSADE (DESTIEU Jean-Paul), LE LAUSSOU (LEMARCHAND Max), MONFLANQUIN (GONZATO-ROQUES Christine), MONFLANQUIN (DOUBLEIN Anne-Laure), MONFLANQUIN (FERRE Patrick), MONTAURIOL (LESCOMBE Serge), MONTAUT (FLANDROIS Mathieu), MOULINET (PINIELLO Georges-Robert), RIVES (VERGNAUD Alain), SAINT EUTROPE DE BORN (COLLIANDRE Jocelyne), SAINT EUTROPE DE BORN (TORNIER Emilie), SALLES (CAZETTE Janik), SAVIGNAC SUR LEYZE (FAURE Christian).
Absents ayant donné pouvoir	10	CANCON (GIROU Bernard donne pouvoir à PICHARD Elisabeth), CANCON (PENON Monique donne pouvoir à PAYERAS Brigitte), CASTILLONNES (FERULLO Christian donne pouvoir à TESTUT Jean-Pierre), LA SAUVETAT SUR LEDE (CAILLOUX Aldegonde donne pouvoir à LABORDE Françoise), LOUGRATTE (LABONNE Isabelle donne pouvoir à BICHE Marie-Christine), MONFLANQUIN (CORBEL Henri donne pouvoir à FOUNAUD-VEYSSET Nathalie), MONFLANQUIN (MARQUIS Laurence donne pouvoir à AUCHE Monique), MONSEGUR (JOURDANE Jeannine donne pouvoir à ROIRE Carole), SAINT QUENTIN DU DROPT (PERLETTI Frédéric donne pouvoir à DELPECH Laurent), VILLEREAL (CAMINADE Jean-Jacques donne pouvoir à LAURIERE Françoise).
Secrétaire de séance		Elisabeth PICHARD

M. le Président introduit la séance et remercie Mme le Maire de Monflanquin pour l'accueil. Mme PICHARD est nommée secrétaire de séance.

Il interroge ensuite l'assemblée concernant de potentielles remarques sur le procès-verbal du 11 juillet 2023. Aucune remarque n'étant formulée, le PV est considéré approuvé.

### **1- Point d'information communautaire**

M. le Président explique qu'un courrier a été envoyé aux mairies afin de désigner un référent déontologue. Il précise que nous sommes en attente d'une note du Centre de Gestion afin de mettre en place un dispositif commun sur le département.

Il indique ensuite que la DGFIP a fait part de ses observations sur le compte de gestion 2022. Il n'y a rien de particulier à signaler, seulement le fait de prévoir des provisions pour créances douteuses ou impayées sur le budget principal. Il précise qu'il proposera cela au budget 2024. Actuellement, au vu des impayés, le montant à provisionner pourrait être de 20 000 €, soit moins de 5% des titres émis.

M. le Président annonce que la Communauté de Communes a reçu un courrier de la Chambre Régionale des Comptes notifiant un contrôle des comptes et de la gestion de la CCBHAP sur la période 2017-2022.

Il informe l'assemblée qu'il a reçu M. Jaroslaw RYSINSKI, magistrat, ainsi que M. Saïd BOUMLIK, vérificateur, pour l'ouverture de cette procédure. La CRC devrait sous peu transmettre le questionnaire de contrôle.

Il précise que Mme Laurence ROUCHAUD est informée de ce contrôle car elle est également concernée et que rien concernant son mandat ne sera envoyé sans son accord.

M. le Président rappelle qu'au dernier conseil, lors de la séance du mois de juillet, une délibération concernant la répartition du FPIC a été votée.

Cette délibération, bien que respectant les montants notifiés par l'Etat, n'a pas été approuvée par la Préfecture pour cause de montant erroné.

Après échanges, il s'avère que la majoration de 30% doit se prendre sur la part la plus faible. En l'espèce, la notification des services préfectoraux prenait 30% de la part CCBHAP qui, cette année, pour la 1<sup>ère</sup> fois, est la part la plus forte. Nous aurions dû prendre 30% de la part des communes et non 30% de la part CCBHAP.

M. le Président informe qu'il aurait été possible de prendre une nouvelle délibération modifiant la première mais que celle-ci aurait dû être prise au mois d'août et qu'il n'a pas souhaité réunir le conseil car c'est une période estivale où il est souvent compliqué de rassembler.

La répartition du FPIC sera donc celle de droit commun, la CCBHAP ayant 82 000 € de moins que prévu et ce montant revenant aux communes.

Mme Agnès COUDERC annonce que la maison de santé de Castillonnès a ouvert le 1<sup>er</sup> septembre comme prévu. Elle expose qu'au sein de celle-ci, nous pouvons retrouver différents professionnels de santé : médecin généraliste, diététicienne, sage-femme, psychologue, pédicure-podologue.

Elle précise à l'assemblée que l'inauguration aura lieu le 25 septembre à 18H00.

M. Jean-Marie GARY fait le bilan du PIG (voir document en annexe). Il rappelle qu'on avait pour objectif de faire 52 dossiers/an et que nous en avons réalisé 45 à ce jour. Il précise que c'est SOLIHA qui reçoit les porteurs de projet et qu'un inventaire des dossiers est prévu tous les ans.

M. Jean-Marie GARY rappelle que les nouveaux acquéreurs ne sont pas éligibles.

## 2- Santé – Mise en place d'une aide au maintien de professionnels de santé et prise en charge partielle des loyers pour ASALEE (délibération n°2023-76)

Mme Agnès COUDERC rappelle les missions des infirmières ASALEE.

Elle rappelle que, par délibération n°2023-56 en date du 04/05/2023, le Conseil communautaire avait pris une motion demandant à la CNAM de poursuivre la prise en charge des loyers des locaux occupés par les IDE ASALEE.

Elle indique que cette demande n'a pas abouti et que la question du maintien de ce professionnel de santé dans les MSP se pose.

Elle rend compte de l'utilisation actuelle des locaux par l'association ASALEE :

- 1,5 jour/semaine à la MSP de Monflanquin
- 1 jour/semaine à la MSP de Cancon.

Elle précise qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, le Dr VIVIER mettra à disposition de l'association son cabinet 1/2 journée par semaine.

L'association demande si une aide pourrait être apportée par la CCBHAP pour qu'elle puisse maintenir son activité dans les MSP.

Avec 1 jour par semaine dans chaque MSP, ceci représente la somme mensuelle de 164,10 € :

- MSP Monflanquin : loyer 85,81 € et charges 43,12 €
- MSP Cancon : loyer 23,41 € et charges 11,76 €.

Mme la Vice-Présidente indique qu'en vertu de l'article L1511-8 du CGCT, l'EPCI peut attribuer des aides destinées à favoriser l'installation ou le maintien de professionnels de santé.

Ces aides peuvent consister dans :

- 1° La prise en charge, en tout ou en partie, des frais d'investissement ou de fonctionnement liés à l'activité de soins ;
- 2° La mise à disposition de locaux destinés à cette activité ;
- 3° La mise à disposition d'un logement ;
- 4° Le versement d'une prime d'installation ;
- 5° Le versement, aux professionnels exerçant à titre libéral, d'une prime d'exercice forfaitaire.

Elle rappelle que jusqu'à présent, la CCBHAP n'intervient pas sur ce type d'aide.

Elle propose que la demande d'aide d'ASALEE soit l'occasion de mettre en place un cadre d'aide.

Plusieurs critères sont à discuter :

- Tout professionnel de santé ou uniquement ceux en MSP
- Tout professionnel de santé ou uniquement en association à but non lucratif
- Toutes aides possibles ou uniquement la mise à disposition de locaux.

Mme la Vice-Présidente présente la proposition suivante :

- Adopter le cadre suivant d'aide :
  - o Professionnel en MSP

- Professionnel en association à but non lucratif
- Mise à disposition de locaux (gratuité de la part Loyer), la part Charges restant due par le bénéficiaire de l'aide
- Appréciation au cas par cas ;
- Attribuer l'aide suivante à l'association ASALEE à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 :
  - Mise à disposition des locaux utilisés actuellement dans les MSP de Monflanquin et de Cancon à hauteur d'un jour par semaine sur chaque site, soit la gratuité de la part Loyer ;
  - L'association ASALEE devra continuer à s'acquitter de la part Charges liée à l'utilisation de ces locaux ;
- Autoriser le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Mme Nathalie FOUNAUD-VEYSSET demande pourquoi la MSP de Castillonnès n'est pas dans le dispositif.

Mme COUDERC Agnès lui indique que pour l'instant, l'exercice n'est que dans les MSP de Monflanquin et Cancon. A Villeréal, c'est géré par le cabinet privé des médecins.

M. Jean-Paul PAPE confirme que, sur Villeréal, ce sont les médecins de Villeréal qui assument cette charge. Les autres médecins en MSP pourraient le faire également.

M. le Président précise qu'il est vrai que nous avons eu la proposition du Dr Vivier mais pas des autres médecins des MSP. Pour nous, la proposition faite ce soir est vraiment pour aider le territoire.

Mme Viviane CHABRONNERIE trouve que c'est gênant la disparité sur le territoire, surtout que c'est la même infirmière ASALEE.

Pour Mme Carole ROIRE, chacun travaille comme il veut, donc chaque médecin propose ce qu'il peut.

Mme Françoise LAURIERE demande ce qui se passera si les médecins de Villeréal proposent de déplacer l'infirmière ASALEE à la MSP de Villeréal.

Mme Agnès COUDERC indique que le cadre proposé permettra l'accueil de l'infirmière ASALEE aussi à Villeréal.

Mme Marianick NICAUD rappelle que doit être voté un cadre d'aide et qu'ensuite il faut être précis pour chaque aide attribuée.

Ainsi si l'infirmière ASALEE venait à exercer à la MSP de Villeréal ou de Castillonnès, l'association ASALEE devrait faire une nouvelle demande.

Ceci permet de toujours revenir vers le conseil communautaire pour des aides qui sont très spécifiques.

#### **Après en avoir débattu et délibéré, à l'unanimité, le Conseil Communautaire :**

- **Adopte** le cadre suivant d'aide au maintien de professionnels de santé :
  - Professionnel en MSP
  - Professionnel en association à but non lucratif
  - Mise à disposition de locaux (gratuité de la part Loyer), la part Charges restant due par le bénéficiaire de l'aide
  - Appréciation au cas par cas ;
- **Attribue** l'aide suivante à l'association ASALEE à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 :
  - Mise à disposition des locaux utilisés actuellement dans les MSP de Monflanquin et de Cancon à hauteur d'un jour par semaine sur chaque site, soit la gratuité de la part Loyer ;
  - L'association ASALEE devra continuer à s'acquitter de la part Charges liée à l'utilisation de ces locaux ;

- **Autorise** le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

### 3- Enfance/Jeunesse – Bâtiment Cancon : Projection du plan de financement et du calendrier (délibération n°2023-77)

M. le Président expose le projet de création d'une crèche et d'un centre de loisirs à Cancon.

Il rappelle qu'il était convenu d'avancer sur les subventions disponibles et de revenir vers le conseil communautaire afin de décider sur l'avancée ou non dans ce projet.

Il précise qu'il a rencontré la CAF et le Sous-Préfet.

Il présente le plan de financement envisagé pour ce projet :

Recettes	%	Somme demandée
CAF	30%	677 220,00 €
ETAT (DETR/DSIL)	27%	600 000,00 €
Département	5%	120 000,00 €
Europe	9%	200 000,00 €
MSA	0,5 %	10 000,00 €
Autofinancement (emprunt)	28,5%	639 455,20 €
<b>Total projet</b>		<b>2 246 675,20 €</b>

Emprunt à taux zéro CAF	92 220,00 €
Emprunt classique	547 235,20 €

Il est important de mentionner que les estimations des coûts de travaux sont hautes. Le montant final devrait vraisemblablement être plus faible. Pour éviter des mauvaises surprises, nous préférons exposer un cas de figure défavorable.

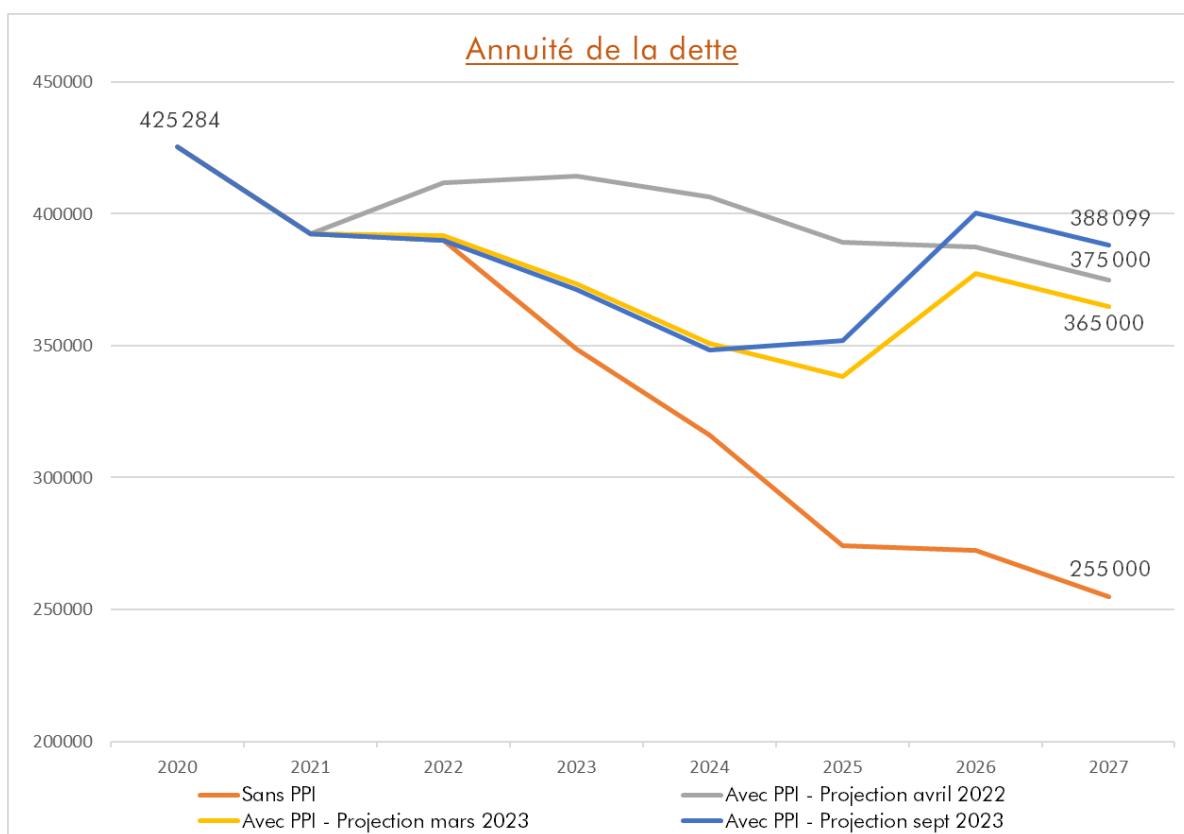
M. le Président explique que le 29 août, il a rencontré l'architecte qui travaille sur le projet et qu'il a précisé qu'il continuait à travailler personnellement sur le projet avec les utilisateurs. Il revoit et redessine une partie du projet pour répondre au mieux aux besoins des utilisateurs.

Il précise que le montant total des subventions obtenues pour ce projet serait d'environ 1 607 000 €.

Dans la mesure où l'autofinancement serait d'environ 600 000 €, M. le Président questionne l'assemblée sur la volonté de mener ce projet à bien.

M. le Président expose qu'en cas de réponse positive du conseil communautaire, il serait possible d'engager le projet à la réception de la demande de DETR/DSIL à la fin avril 2024. Dans ces conditions, le bâtiment serait construit pour le début d'année 2026.

Il rend compte de la nouvelle projection de l'annuité de la dette avec une hypothèse à 650 000 € d'emprunt :



M. Yvon SETZE demande sur combien d'années est l'emprunt.

Mme Marianick NICAUD prend la parole et lui répond que la durée de l'emprunt est de 15 ans pour la majeure partie, 6 ans et 4 ans pour les prêts à taux 0 de la CAF.

M. le Président précise qu'il a été demandé 150 000 € au Département mais le plan de financement est à 120 000 € car les 30 000 € de plus sont conditionnels.

M. Yvon SETZE reprend la parole pour demander des précisions sur la durée de l'emprunt de 15 ans. Il explique que dans sa commune, des travaux sont prévus dans la salle des fêtes et que la Caisse des Dépôts lui a conseillé d'emprunter sur 20 ou 25 ans.

Mme Marianick NICAUD fait part du retour d'expérience de la Communauté. Les bâtiments communautaires sont pour la plupart des bâtiments liés à l'enfance-jeunesse. Au bout de 10 ans, au vu de l'utilisation qui est bien différente de celle des salles des fêtes, ces bâtiments nécessitent des travaux, notamment pour l'adaptation aux nouvelles normes. Tout ceci amène à une durée d'emprunt de 15 ans.

M. le Président précise que nous en sommes au stade de savoir si le plan de financement est approuvé.

Mme Carole ROIRE demande si les 720 000 € sont en attente de validation.

M. Glenn VIOLLET précise que l'idée, c'est la présentation du projet. Il y aura encore du mouvement. Mais on pense que l'auto financement sera d'environ 600 000 €. Il explique que si l'assemblée donne son accord, les services feront partir les demandes de financement.

Mme Nathalie FOUNAUD-VEYSSET rappelle que la question de fond est la nécessité du bâtiment et que, selon elle, il est nécessaire.

M. Matthieu ALBINET prend la parole pour rappeler que le projet est évoqué depuis plusieurs années et qu'il s'agit de faire deux bâtiments en un seul pour un autofinancement de 600 000 €. Il précise que si le projet ne voit pas le jour, il faudra réaliser d'importants travaux sur les bâtiments existants.

Il précise que les équipes sont en attente de ce nouveau bâtiment et qu'elles remercient l'assemblée pour la validation de la pose de la climatisation dans les bâtiments existants.

Mme Carole ROIRE demande si depuis le lancement de la réflexion autour du projet, il y a eu d'autres mauvaises surprises ou investissements à prévoir ou prévus.

M. le Président répond que non.

M. Glenn VIOLLET explique qu'il est nécessaire de prendre du recul. Il s'agit d'un gros investissement mais c'est la première fois qu'on fait deux bâtiments (centre de loisirs, crèche/RPE) et avec une certaine qualité de bâti. Ce sera un gros chantier.

M. le Président propose le passage au vote.

**Après en avoir débattu et délibéré, à l'unanimité, le Conseil Communautaire :**

- **Autorise** le Président à lancer le projet de construction d'une crèche et centre de loisirs à Cancon après attribution définitive des subventions et dans la mesure où l'autofinancement de la communauté de communes serait compris entre 550 000 € et 650 000 € ;
- **Autorise** le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**4- Enfance/Jeunesse – Demande FACIL - Centre de loisirs et périscolaire de Cancon (délibération n°2023-78)**

M. le Président rappelle que le Département de Lot-et-Garonne a mis en place un régime de subvention nommé Fonds d'aide aux communes et intercommunalités (FACIL) destiné à aider les projets portés par le bloc communal.

Le règlement permet d'attribuer des aides aux projets se rapportant aux écoles et aux périscolaires.

Etant donné que le futur centre de loisirs servira à l'organisation du périscolaire, il est possible pour la communauté de communes de solliciter une subvention départementale sur cette partie.

Le montant des travaux estimé concernant l'espace contenant le centre de loisirs et le périscolaire est de 1 038 232 € hors taxe. Le dispositif permet de subventionner les dépenses à 25 % dans une limite de 600 000 € de dépenses hors taxe.

La subvention demandée par la communauté de communes au conseil départemental pour la construction d'un espace centre de loisirs et périscolaire est de 150 000 €.

**Après en avoir débattu et délibéré, à l'unanimité, le Conseil Communautaire :**

- **Sollicite** une aide de 150 000 € auprès du Département de Lot-et-Garonne dans le cadre du FACIL pour le projet ci-dessus ;
- **Autorise** le Président à signer tous les documents relatifs à cette demande de subvention.

**5- Sports – Fonds de concours Commune de Cancon (délibération n°2023-79)**

M. le Président expose que la Commune de Cancon dépose une demande de fonds de concours pour le stade de rugby pour :

- La rénovation du club house, des vestiaires et de l'accès aux tribunes
- Budget prévisionnel : 25 464,50 € HT
- Plan de financement prévisionnel :

Fonds de concours de la CCBHAP	12 632,25 €
Commune de Cancon	12 632,25 €
Fédération Française de Rugby	200,00 €
Total	25 464,50 €

Il indique que, lors de sa réunion du mardi 5 septembre 2023, la commission d'attribution (Président et Vice-Présidents) a donné un avis favorable à cette demande de fonds de concours.

M. le Président expose que les vestiaires sont utilisés par les féminines et les jeunes sur le site de Cancon et que des repas sont servis le vendredi soir.

M. Jean-Pierre DAUTA demande qui est-ce qui fait la demande et comment auprès de la FFR. Il s'étonne de la somme dérisoire donnée par la fédération.

Mme Elisabeth PICHARD répond que la sollicitation de la FFR est faite conjointement par la commune et le club.

M. Jean-Pierre TESTUT et d'autres élus signalent que les fédérations donnent très peu d'argent.

Mme Elisabeth PICHARD détaille les travaux prévus : refaire les vestiaires, mettre la cuisine aux normes car tous les week-ends de nombreuses personnes prennent des repas.

M. le Président propose le passage au vote.

Mme Elisabeth PICHARD (CANCON), conseillère intéressée, ne prend pas part au vote et fait de même pour le pouvoir qu'elle détient de M. Bernard GIROU (CANCON), conseiller intéressé.

Mme Carole ROIRE (CANCON), conseillère intéressée, ne prend pas part au vote.

Mme Brigitte PAYERAS ne prend pas part au vote pour le pouvoir qu'elle détient de Mme Monique PENON (CANCON), conseillère intéressée.

**Après en avoir débattu et délibéré, à l'unanimité, le Conseil Communautaire :**

- **Attribue** à la commune de Cancon un fonds de concours Equipements sportifs de 12 632,25€ pour la rénovation du club house, des vestiaires et de l'accès aux tribunes au stade de rugby ;
- **Autorise** le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente décision.

#### **6- Eau 47 – Rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement – Exercice 2022 (délibération n°2023-80)**

M. Pierre SICAUD rappelle que ce rapport est réalisé par EAU 47.



Le rapport présente le prix et les travaux faits sur les 9 territoires. La CCBHAP est concernée par les territoires La Brame et Nord du Lot.

M. Pierre SICAUD donne un compte rendu exhaustif du rapport.

Mme Françoise LABORDE et M. Pierre SICAUD donnent quelques informations sur le syndicat.

EAU 47 s'intéresse de très près à la diminution de la ressource en eau.

Actuellement, il y a plus de forages que de prélèvements en surface. L'étude en cours réfléchit à développer les prélèvements en surface.

Les délégataires sont toujours attentifs à la qualité de l'eau et aux pertes sur le réseau.

Mme Françoise LABORDE indique que certains s'étonnent de payer plus qu'en grande ville. Il faut savoir expliquer que la distance du réseau, du fait de l'éparpillement des foyers, est très importante et l'entretien/renouvellement de ce réseau a un coût très important.

Ces dernières années, EAU 47 a pu rattacher de plus en plus de territoires, ce qui permet la mutualisation. Il est à noter qu'Agen refuse toujours d'entrer dans le syndicat.

VU la loi n°95-101 du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement (dite « Loi Barnier ») et notamment son article 73 ;

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant organisation territoriale de la République (dite Loi NOTRe) et notamment l'article 129 ;

VU la loi « engagement et proximité » n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier :

- l'article L.2224-5 relatif à l'établissement et à la présentation à l'assemblée délibérante du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et d'assainissement destiné notamment à l'information des usagers ;
- l'article L.1413-1 relatif à la Commission Consultative des Services Publics Locaux ;
- les articles D.2224-1 à D.2224-5 relatif à la présentation, au contenu et à la publication du rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau potable et d'assainissement ;

VU le Décret n°2015-1820 du 29 décembre 2015 relatif aux modalités de transmission du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement ;

VU le transfert des compétences « Eau potable », « Assainissement Collectif » et « Assainissement Non Collectif » par l'EPCI à fiscalité propre au Syndicat EAU47 ;

VU la délibération du Comité Syndical EAU47 du 4 juillet 2023 approuvant le contenu du rapport annuel 2022 ;

Considérant que le rapport doit être présenté en Conseil Communautaire avant le 31 décembre 2023 et être ensuite tenu à la disposition du public ;

*Ce rapport (RPQS 2022) est consultable sur <https://www.eau47.fr/rapports.html>*

**Après en avoir débattu et délibéré, à l'unanimité, le Conseil Communautaire :**

- **Prend** connaissance du rapport annuel sur le prix et la qualité du Service Public de l'Eau Potable et de l'Assainissement établi par le Syndicat EAU47 pour l'exercice 2022 ;

- **Mandate** le Président pour assurer la mise à disposition au public de ce rapport en le faisant savoir par voie d'affichage dans les 15 jours qui suivent sa présentation.

#### **7- Finances – Mise à disposition de sites (délibération n°2023-81)**

M. le Président indique qu'il a été sollicité pour la mise à disposition de deux sites :

- un emplacement dans la ZA Piquemil : cette demande émane de la SAUR qui souhaite disposer d'un espace d'environ 50 m<sup>2</sup> pour stocker des matériaux, la SAUR demandant également l'autorisation de clôturer l'espace ;
- l'atelier de la Médiathèque de Monflanquin : cette demande émane de l'association Le Belvédère dans le cadre du projet Poïpoïdrome (établissement culturel flottant et itinérant sur le Lot).

Il propose de fixer la mise à disposition de ces deux sites à :

- 50 €/mois pour l'emplacement dans la ZA Piquemil ;
- 100 €/mois pour l'atelier de la Médiathèque de Monflanquin, ce tarif permettant de couvrir forfaitairement les charges (eau, électricité, chauffage, internet).

Mme Françoise LABORDE demande ce qu'est un Poïpoïdrome.

M. le Président explique qu'il s'agit d'un projet culturel sur le Lot. Il précise que c'est un projet de Céline DOMENGIE, habitante de Paulhiac.

M. Yvon SETZE demande combien d'argent nous donnons à ce projet.

M. Glenn VIOLLET précise qu'il n'y a pas de participation financière de la Communauté à ce projet et qu'il s'agit seulement de mettre un local à disposition en échange d'une participation aux charges.

**Après en avoir débattu et délibéré, à l'unanimité, le Conseil Communautaire :**

- **Fixe** les tarifs de mise à disposition des deux sites à :
  - o 50 €/mois pour l'emplacement dans la ZA Piquemil ;
  - o 100 €/mois pour l'atelier de la Médiathèque de Monflanquin, ce tarif permettant de couvrir forfaitairement les charges (eau, électricité, chauffage, internet) ;
- **Autorise** le Président à signer tous les documents relatifs à l'exécution de la présente délibération.

#### **8- Finances – DM n°1 Budget Déchets - Reprise du résultat (délibération n°2023-82)**

M. le Président indique que le SGC a relevé une anomalie dans la reprise du résultat d'investissement au 001.

Le résultat de clôture 2022 est de +145 126,44 € et il n'a été inscrit au BP 2023 que 145 120 €.

Il y a donc lieu d'augmenter de 6 € la prévision au 001.

M. le Président propose la Décision Modificative suivante :

Section de fonctionnement

Dépenses		Recettes	
Total	-	Total	-

Section d'investissement

Dépenses		Recettes	
Article 2188	+ 6	Article 001	+ 6
Total	+ 6	Total	+ 6

Après en avoir débattu et délibéré, à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- **Valide** la Décision Modificative n°1 sur le Budget annexe Déchets, telle que présentée ci-dessus ;
- **Autorise** le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente décision.

9- Décisions prises sur délégations

M. le Président donne lecture du tableau des DIA.

**Listing Renonciation DIA - CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 14 septembre 2023**

<b>BOUDY de BEAUREGARD</b>						
07/07/2023	DIA 047 033 23 B0004	C920	197 Route de Castelnaud	bâti sur terrain propre	Ub	
<b>CANCON</b>						
07/07/2023	DIA 047 048 23 B0016	G546	101 Route de Monflanquin	bâti sur terrain propre	Ub	
26/07/2023	DIA 047 048 23 B0017	G 653	12 Rue de la Briotte	bâti sur terrain propre	Ub	
		F 549 F 551 F552				
		F553 F 555 F 1282 F				
28/07/2023	DIA 047 048 23 B0018	1824 F 1286 F 1522	Lachaume	terrain nu	Ux	
16/08/2023	DIA 047 048 23 B0019	E 462 et E 615	Horizon Lumière	bâti sur terrain propre	Ub	
<b>CAHUZAC</b>						
03/08/2023	DIA 047 044 23 B0006	C945 p	Grandes Vignes	terrain nu	Ub	
10/08/2023	DIA 047 044 23 B0007	C342 C346 p	Grandes Vignes	terrain nu	Ub	
<b>CASTILLONNES</b>						
27/06/2023	DIA 047 057 23 B0012	AD 513	13 Avenue des Pyrénées	bât sur terrain propre	Ua	
24/07/2023	DIA 047 057 23 B0014	AR 136	1054 route de Pompiac	bâti sur terrain propre	Ub	
19/07/2023	DIA 047 057 23B0015	AV 675	Execute	terrain à bâtir	Ub	
19/07/2023	DIA 047 057 23B0016	AV 674,...	Execute	terrain à bâtir	Ub	
<b>CASTELNAUD DE GRATECAMBE</b>						
04/07/2023	DIA 047 055 23 B0009	F380 F328	209 Rue Emile Delbrel	bâti sur terrain propre	Ua	
<b>LA SAUVETAT SUR LEDE</b>						
10/07/2023	DIA 047 291 23 B0004	B 547 p.	21 Route du 31 janvier 1852	terrain à bâtir	Ua	
<b>LAUSSOU</b>						
11/08/2023	DIA 047 141 23 B0002	D822 D825	Lémouzy	terrain à bâtir	Ub	
<b>MONFLANQUIN</b>						
27/06/2023	DIA 047 175 23 B0026	AO847	9 Rue Saint Pierre	bâti sur terrain propre	Ua	
27/06/2023	DIA 047 175 23 B0027	AO847	9 Rue Saint Pierre	bâti sur terrain propre	Ua	
27/06/2023	DIA 047 175 23 B0028	AI677	Mon désir	bâti sur terrain propre	UL	
29/06/2023	DIA 047 175 23 B0029	AI677	Mon désir	bâti sur terrain propre	UL	
30/06/2023	DIA 047 175 23 B0030	AO338 AO973	12 Rue Saint-Pierre	bâti sur terrain propre	Ua	
		AO972p				
30/06/2023	DIA 047 175 23 B0031	AO 415	Rue des Vignes	bâti sur terrain propre	Ua	
27/06/2023	DIA 047 175 23 B0032	AI677	Mon désir	bâti sur terrain propre	UL	
13/07/2023	DIA 047 175 23 B0033	AI677	Mon désir	bâti sur terrain propre	UL	
31/07/2023	DIA 047 175 23 B0034	AO 486	6 Rue Saint-Pierre	bâti sur terrain propre	Ua	
29/08/2023	DIA 047 175 23 B0035	AO 726	Fraytet Haut	bâti sur terrain propre	Ua	
<b>MONTAGNAC SUR LEDE</b>						
30/06/2023	DIA 047 181 23 B0002	C59 C60 C559 C761 C765	692 Route de Lacaussade	bâti sur terrain propre	Ua	
<b>MONSEGUR</b>						
01/08/2023	DIA 047 178 23 B0002	B637 et B669	1 Place de la Liberté	bâti sur terrain propre	Ua	
01/08/2023	DIA 047 178 23 B0003	B517 B593	9 Rue du Moulin à vent	bâti sur terrain propre	Ua	
<b>ST QUENTIN DU DROPT</b>						
30/06/2023	DIA 047 272 23 B0002	AN8 AN10	65 Rue du Bourg	bâti sur terrain propre		
<b>PAULHIAC</b>						
20/07/2023	DIA 047 202 23 B0001	B 310	Bonne Nouvelle	terrain nu	Ua	
<b>RIVES</b>						
21/07/2023	DIA 047 223 23 B0002	B 724 B 365 B 725 B 728	190 route de Pontet	bâti sur terrain propre	Ua	
<b>SALLES</b>						
08/08/2023	DIA 047 284 23 B0002	AC 159	83 route de Monflanqio,n	bâti sur terrain propre	Ua	
<b>ST EUTROPE DE BORN</b>						
28/07/2023	DIA 047 241 23 B0002	B 908	210 Route de la Pagésie	bâti sur terrain propre	Ub	
<b>VILLEREAL</b>						
12/07/2023	DIA 047 324 23 B0021	C243 C242	6 imp St Michel	bâti sur terrain propre	Ub	
12/07/2023	DIA 047 324 23 B0022	C910 C909 C797	294 Rte de Monpazier	bâti sur terrain propre	Ub	
21/07/2023	DIA 047 324 23 B0023	C 471	58 route de Monpazier	bâti sur terrain propre	Ub	
21/07/2023	DIA 047 324 23 B0024	AB 1035	18 Rue armand Fallières	terrain nu	Ub	
21/07/2023	DIA 047 324 23 B 0025	AB 481	26 Rue Saint Roch	bâti sur terrain propre	Ua	
24/07/2023	DIA 047 324 23 B0026	AB 138	33 Rue du Dropt	bâti sur terrain propre	Ua	
27/07/2023	DIA 047 324 23 B0027	C 1213 C 1210 C 1209	6 Chemin de Gerveyzou	terrain nu	Ub	
31/07/2023	DIA 047 324 23 B0028	A799	Lauzel	terrain nu	Ub	
31/07/2023	DIA 047 324 23 B0029	A798	Lauzel	terrain nu	Ub	
01/09/2023	DIA 047 324 23 B0030	AB976 - AB974	13 chemin de Glady	terrain nu	Ub	
<b>ARRETE PORTANT DELEGATION PONCTUELLE DU DROIT DE PREEMPTION</b>						

Au 6 SEPTEMBRE 2023, Monsieur le Président a signé 42 renonciations de droit de préemption urbain et 1 délégation de Droit de Préemption au conseil municipal de Castillonnès

## 10-Questions diverses

M. Jean-Pierre TESTUT indique qu'il fréquente la MSP et qu'il a été désagréablement surpris par l'aspect de la MSP. Il précise qu'il n'y a pas de fléchage conséquent.

Selon lui : « la MSP n'a pas de gueule, on ne voit même pas l'écriture sur la devanture ».

Il demande à ce que les portes vitrées soient bien signalées car on peut se les prendre.

M. Jean-Pierre TESTUT indique ensuite qu'au niveau de la Plaine des sports, la route départementale va être sécurisée entre les deux équipements (plaine et terrain privé). Il va y avoir un éclairage solaire et un passage piéton matérialisé là où il y a le portail du stade et le portail de la plaine.

M. Jérôme ROSO revient sur la MSP de Castillonès. Pour le fléchage, avant l'entrée sur le parking, au niveau de la rue, il est prévu un totem mais il faut concilier ceci avec le projet architectural et les grilles présentes. : totem en haut sur le trottoir : on doit voir car belles grilles en fer forgé. Pour la signalétique, c'est à la mairie de le faire.

Pour les portes vitrées, le bureau de contrôle a validé la conformité du bâtiment aux normes PMR mais nous pouvons tout à fait les signaler.

A titre personnel, M. Jérôme ROSO précise que la MSP lui plaît. Il conçoit que les projets architecturaux ne plaisent pas toujours à tout le monde. L'esthétisme est à l'appréciation de chacun.

M. Marcel CALMETTE rend compte de la présentation faite en début de semaine en VP par Bénédicte LAURENS, DGA au Département, sur le plan routes et mobilité douce. Le dialogue est déjà bien avancé avec les agglos. Le Département a voté un budget de 30 millions entre maintenant et 2028 pour des itinéraires de déplacements doux, il va prendre cela en charge entièrement hors agglo.

A l'intérieur des agglos, le Département accompagnera les collectivités par une subvention à 50%.

Il va y avoir des comités d'itinéraires pour réfléchir aux axes de ces déplacements doux.

M. Marcel CALMETTE demande à chacun d'y réfléchir afin de pouvoir, le moment venu, faire appel à candidature.

En parallèle, il va y avoir de gros travaux routiers sur le département (par exemple, gros chantier à Lacaussade pendant 1 mois).

Mme Françoise LABORDE indique avoir eu le matin même un rendez-vous pour la défense incendie avec la SAUR. Il faudrait 27 bouillottes sur la commune pour assurer cette défense. Donc les pistes cyclables ne seront pas une priorité pour sa commune.

M. Marcel CALMETTE rappelle que le Département ne demandera rien aux communes sauf à l'intérieur des villages.

Mme Françoise LABORDE entend bien cette information mais ces chiffres sont quand même très importants.

M. Jean-Paul PAPE relate le problème sur la départementale entre Villeréal et Issigeac où des touristes séjournant au camping de Fonrives vont à pied sur cette route très passante jusqu'à Villeréal depuis qu'un chemin privé a été fermé.

M. le Président donne les dates de réunion à venir :

- Conférence des maires : 3 octobre sur petite enfance / enfance / jeunesse à Bournel à 18h ;
- Conseil communautaire : 26 octobre.

Fin du conseil à 20h00.